

HONDURAS

Les circonstances de la mort de 69 personnes, lors d'une mutinerie de prisonniers, doivent faire l'objet d'une enquête indépendante

Index AI : AMR 37/005/2003

La mort de 69 personnes, lors d'une mutinerie qui a éclaté à la ferme pénitentiaire de El Porvenir, doit donner lieu dans les plus brefs délais à une enquête indépendante, approfondie et impartiale, a déclaré Amnesty International dans une lettre adressée à Oscar Alvarez, ministre de la Sécurité du Honduras.

Amnesty International a accueilli avec satisfaction l'annonce de diverses initiatives du gouvernement et du pouvoir législatif visant à enquêter sur les faits, tout en rappelant « *la nécessité pour les enquêteurs, quels qu'ils soient, de bénéficier de pouvoirs et de moyens suffisants, ainsi que le devoir qu'ils auront d'établir les responsabilités, actives ou par négligence, dans cette affaire* ». L'organisation de défense des droits humains a également insisté pour que les enquêtes annoncées aient lieu sans retard et pour que leurs conclusions soient rendues publiques.

Les événements du 5 avril ont fait 69 morts : trois femmes qui étaient venues rendre visite à des détenus, six prisonniers de droit commun, un policier et 59 jeunes, vraisemblablement membres de la *Mara 18*, l'une des deux principales bandes de jeunes du Honduras. Bon nombre de corps ont été retrouvés décapités. D'autres étaient carbonisés en raison de l'incendie qui a ravagé une grande partie du complexe.

Amnesty International s'est dite très préoccupée par le nombre élevé, parmi les victimes, de jeunes appartenant à une bande, « *lorsque l'on sait que les membres de ce groupe ne constituait qu'un sixième de la population carcérale* ».

Selon des articles parus dans la presse, les jeunes membres du gang auraient déclenché la mutinerie. Dans la société hondurienne en générale, les membres de bandes sont considérés comme responsables de très nombreux délits. Ils sont souvent perçus comme ayant le crime « dans le sang » et comme n'étant pas dignes de jouir des droits humains. Amnesty International a d'ailleurs publié en février 2003 un rapport sur le Honduras consacré à cette question.

L'organisation a également fait part de son inquiétude face à d'autres problèmes persistants dont continue de souffrir le système pénitentiaire du Honduras et qui ont peut-être contribué au drame qui vient de se produire. La surpopulation qui règne dans les établissements carcéraux fait partie de ces problèmes, d'autant plus qu'elle est exacerbée par la pratique qui consiste à placer en détention, dans les mêmes locaux, des condamnés et des personnes n'ayant pas encore été jugées.

Amnesty International a en outre déclaré, au vu d'informations indiquant que des mineurs figuraient parmi les victimes, que « *l'État hondurien semblait avoir gravement enfreint les normes nationales et internationales en vigueur, qui interdisent expressément la détention de mineurs dans des établissements pénitentiaires pour adultes* ». Et de rappeler que la Commission interaméricaine des droits de l'homme de l'Organisation des États américains avait déjà condamné le Honduras en 1998 pour cette pratique.

Amnesty International a également fait part de sa préoccupation devant le fait que les événements survenus à la ferme pénitentiaire de El Porvenir n'étaient pas isolés. Elle a demandé aux autorités de faire mener une enquête approfondie et indépendante sur un autre drame, qui s'est produit le 21 mars dernier à la prison de San Pedro Sula et qui s'est soldé par la mort par asphyxie de sept prisonniers, appartenant à des bandes, vraisemblablement tués par des codétenus membres de bandes rivales.

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5562 ou consulter le site web : www.amnesty.org